

ALTRAN TECHNOLOGIES

Attestation des commissaires aux comptes sur
les informations communiquées dans le cadre de
l'article L. 225-115 4° du code de commerce
relatif au montant global des rémunérations
versées aux personnes les mieux rémunérées
pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

ALTRAN TECHNOLOGIES

Siège Social : 96 avenue Charles de Gaulle 92 200 Neuilly sur Seine

Société Anonyme au capital de 87.900.132,50 €

702 012 956 RCS NANTERRE

Attestation des commissaires aux comptes sur
les informations communiquées dans le cadre de
l'article L. 225-115 4° du code de commerce
relatif au montant global des rémunérations
versées aux personnes les mieux rémunérées pour
l'exercice clos le 31 décembre 2016

**Attestation des Commissaires aux comptes sur les informations
communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de
commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux
personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le
31 décembre 2016**

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Président Directeur Général. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2016. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 9 004 783 euros avec la

Altran Technologies
*Assemblée Générale
d'approbation des
comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2016*

comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

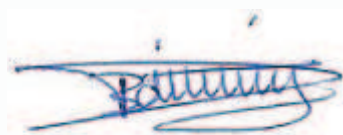
La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à La Défense, le 23 mars 2017

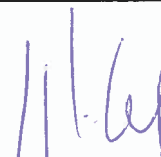
Les Commissaires aux comptes

**DELOITTE &
ASSOCIES**



Philippe BATTISTI

MAZARS

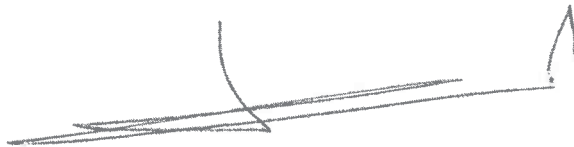


Jean-Luc BARLET

**MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS VERSEES
AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

Je soussigné, Dominique Cerutti, agissant en qualité de Président Directeur Général de la société Altran Technologies, domiciliée au 96 avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine, immatriculée sous le numéro 702 012 956 R.C.S. Nanterre, atteste par la présente que le montant global des rémunérations brutes versées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 aux dix personnes les mieux rémunérées de la société Altran Technologies s'est élevé à la somme de 9 004 783,25 euros (neuf millions quatre mille sept cent quatre-vingt-trois euros et vingt-cinq cents).

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 13 février 2017, en trois exemplaires originaux.



Dominique Cerutti
Président Directeur Général